

23 % de décès supplémentaires dans la région entre le 1^{er} mars et le 26 avril

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Lille, le 11 mai 2020

La région Hauts-de-France a enregistré 10 686 décès entre le 1^{er} mars et le 26 avril 2020, **soit une progression de 22,7 % par rapport à la même période de l'année 2019**. Elle se situe à la 5^e place des régions françaises où les décès ont le plus augmenté sur cette période, après l'Île-de-France, le Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté et Mayotte.

L'Oise, où les premiers cas de Covid-19 sont apparus, reste le département de la région le plus impacté avec une hausse de + 52,0 % des décès, suivi de près par l'Aisne (+ 47,2 %). Dans le Nord (+ 18,9 %) et la Somme (+ 20,8 %), les progressions sont proches de la moyenne régionale. En Pas-de-Calais (+ 7,9 %), l'augmentation demeure très faible.

Dans les départements très touchés par l'épidémie, les hommes sont en proportion plus touchés par les décès. Ainsi, dans l'Oise, le nombre de décès augmente de + 59,5 % chez les hommes contre + 45,0 % chez les femmes. Seule exception à cette règle observée également au niveau national (+ 24,8 % chez les hommes contre + 23,5 % chez les femmes), le département du Nord où le nombre de décès de femmes progresse plus vite que celui de leurs homologues masculins.

Si une majorité des décès a lieu en milieu hospitalier, ce sont dans les maisons de retraite que la hausse est la plus spectaculaire (+ 54,9 %), en partie du fait de la présence de personnes d'au moins 85 ans qui représentent la proportion la plus forte des décès (45,9 %). Le nombre de décès enregistrés au lieu de domicile représentent un quart des décès totaux dans la région. En termes d'évolution, il progresse (+ 17,1 %) mais moins fortement que dans les hôpitaux (+ 22,3 %) ou les maisons de retraite (+ 54,9 %).

Au niveau départemental, ce sont également les maisons de retraite qui sont les plus touchés surtout dans les départements du Pas-de-Calais (+ 50,7 %), de l'Oise (+ 67,0 %) et de l'Aisne (+ 105,6 %). Dans les hôpitaux, ce sont les départements les plus impactés, à savoir l'Oise et l'Aisne, où les hausses sont les plus fortes avec respectivement + 57,5 % et + 58,8 %.

Les 65 ans ou plus constituent la classe d'âge qui continue de connaître la plus forte évolution des décès (+ 27,3 %) au cours de la période, à l'instar du niveau national.

Exceptionnellement, pendant la pandémie du covid-19, l'Insee diffuse le nombre de décès par jour et par département. Chaque vendredi, l'Insee met ainsi à disposition du grand public ces données complétées d'une analyse nationale. Les dernières données disponibles permettent de faire un état des lieux du nombre de décès pour la période allant du 1^{er} mars au 26 avril (<https://www.insee.fr/fr/information/4470857>).

En complément, **la Direction Régionale des Hauts-de-France de l'Insee a souhaité apporter un éclairage particulier sur la situation régionale pour la même période.** Cette note sera actualisée chaque semaine.



	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er mars au 26 avril			
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)	Rang national En termes d'évolution
Aisne	1 250	849	47,2%	15
Nord	4 279	3 600	18,9%	34
Oise	1 488	979	52,0%	14
Pas-de-Calais	2 473	2 291	7,9%	59
Somme	1 196	990	20,8%	33
Hauts-de-France	10 686	8 709	22,7%	5
France entière	120 305	96 521	24,6%	

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee d'**une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication**. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance. Les données les plus récentes sont incomplètes, car les communes ont une semaine pour transmettre les données et le délai de transmission varie en fonction du jour de la semaine.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr